

Orléans, le 19 mars 2021

## Des agents du Département volontaires pour l'appui à l'isolement des cas covid

Le respect de la période d'isolement est indispensable pour casser les chaînes de transmission du virus selon la logique « Tester-Alerter-Protéger ». Depuis le 1er déconfinement en mai 2020, une cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) pilotée par la préfecture identifie les besoins des personnes qui rencontreraient des difficultés lors de leur isolement et leur vient en aide. 70 agents du Département se relaient quotidiennement pour assurer une permanence téléphonique.

Les professionnels de santé ou la CPAM orientent les personnes qui rencontrent des difficultés pendant leur isolement vers les personnels du Département ayant une compétence dans l'accompagnement social.

La CTAI met en œuvre selon les cas un soutien social, matériel, psychologique permettant le maintien à domicile (ex. aide à la livraison de masques et de traitements en partenariat avec les pharmacies, aide aux ressources alimentaires et si nécessaire portage de repas avec l'appui des CCAS, etc.).

Quand la période d'isolement ne peut se réaliser au domicile, les personnes peuvent être orientées vers un lieu d'hébergement géré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) situé à Orléans-La Source (ancienne auberge de jeunesse). Le transport des personnes peut être assuré par la FFSS si nécessaire.

En moyenne, les permanenciers traitent 10 à 15 appels par jour. La ligne est ouverte du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**CONTACT** PRESSE

Elie Poupin
02 38 25 43 38
07 86 84 06 54
elie.poupin@loiret.fr